

Appel à candidature

Résidence d'architecture

« Îlot République, quelle(s) perspectives(s)? »



Qu'est-ce qu'une résidence d'architecture ?

La résidence d'architecture est **un projet culturel** créant les conditions d'une rencontre entre un architecte (ou diplômé en architecture) mandataire accompagné d'un ou plusieurs autres professionnels et des populations, élus, habitants, acteurs locaux, sur un territoire et dans un contexte donné.

La résidence d'architecture est un concept original prenant tout son sens grâce à l'immersion temporelle et territoriale de l'équipe durant toute la durée de la résidence.

La résidence d'architecture a pour vocation de contribuer à **ouvrir le regard des habitants et des acteurs locaux sur les problématiques patrimoniales et contemporaines** liées à l'identité des villes et des territoires.

Il ne s'agit pas de concevoir un projet, mais plutôt de **produire une pensée, un récit** et de les partager avec ceux qui vivent dans le territoire d'accueil.

À l'issue de la résidence, une restitution de la démarche est organisée. Donnant lieu à un temps fort convivial et à une exposition, qui constituent un moment de valorisation et de rencontre ouvert à tous.

Le territoire d'accueil :

Situé sur l'îlot République, le bâtiment de la Maison du tourisme est achevé en 1975 et inauguré en 1976. Sa localisation centrale, proche de la Place Grenette et des Halles, amorce un ensemble de rues piétonnes desservant le quartier historique de Grenoble.

Aujourd'hui en 2023 ce bâtiment propose une mixité des activités (bibliothèque, salle de conférence, la Poste, magasin) et une diversité d'espaces publics (passage, terrasse) mais il ne répond ni aux attentes énergétiques actuelles, ni à la qualité des espaces attendus pour les services qu'il propose. Cette situation produit une impression de désengagement urbain et citoyen.

Le parking souterrain situé sous la Maison du tourisme renforce la complexité de réaménagement.

La spécificité du lieu est accentuée par la présence de deux propriétaires fonciers qui sont la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole (pour le parking souterrain).

La ville de Grenoble, riche en patrimoine XXe et en qualité paysagère souffre de l'image que renvoie l'ensemble de l'îlot républicain.

Thématique de la résidence :

Nous invitons les architectes résidents à imaginer le devenir, la réhabilitation ou la transformation de cet îlot à usage pluriel.

Les architectes en résidence devront, grâce à cette immersion pointer les spécificités du lieu, de son intégration dans le quartier, afin de faire préexister son évolution et ses nouvelles fonctionnalités possibles.

Composer avec les habitants et les usagers, identifier les différents acteurs sociaux et économiques, et créer des étapes événementielles permettront aux architectes de mettre en valeur le caractère spécifique de ce quartier très central, à la fois historique et dynamique.

Le profil souhaité pour l'architecte et son équipe :

Seront accueillis en résidence un architecte mandataire accompagné d'un ou plusieurs autre(s) professionnel(s).

Le ou les Architectes du binôme devront présenter des compétences complémentaires ou former une équipe avec ces différents profils : urbanisme / sociologie / paysage / démarches artistiques / approches participatives, forte sensibilité écologique.

Les conditions d'accueil en résidence :

Montant de l'indemnité global pour les résidents : 10 000 € (dix mille euros)

Un budget de production sera également alloué à l'équipe en résidence.

Les résidents seront logés par la Ville de Grenoble et sont dans l'obligation d'habiter et de travailler sur place durant les 6 semaines réparties selon un calendrier fixé en accord avec la Maison de l'Architecture de l'Isère.

Durée de la résidence : 6 semaines réparties en 3 sessions.

Période de la résidence : entre mi-septembre et mi-décembre.

En complément de la résidence d'architecture :

Production d'une exposition et de livrables

Organisation d'événements participatifs dans le quartier avec les habitants.

Visites / débats.

Projections de références.

Animations pédagogiques.

DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appel à candidature est ouvert aux **architectes et diplômé.es d'État en architecture, accompagnés d'un.e autre professionnel.le.**

Un dossier complet doit être **envoyé à la Maison de l'architecture de l'Isère :**

- + en version papier par courrier
- + en version numérique (5Mo maximum)

La date limite d'envoi est fixée au **vendredi 30 juin 2023 minuit.**

Un jury final est prévu début juillet pour les candidats sélectionnés

Maison de l'Architecture de l'Isère - 4 place de Bérulle - 38000 Grenoble

contact@ma38.org - 04 76 54 29 97

CONTENU

Les documents à fournir sont :

- + **une note d'intention** (A4 recto-verso)
- + **un CV pour chaque membre du binôme + la copie du diplôme de l'architecte mandataire**
- + **une présentation des références du binôme**
(2 A4 recto-verso)
- + **la fiche de candidature originale complétée et signée**
- + **une présentation du binôme** (10lignes)
- + **une photo du binôme** (en haute définition - merci de spécifier les crédits photographiques)

FICHE DE CANDIDATURE

Résidences d'architecture

1/ IDENTITÉ DU GROUPEMENT

NOM DU GROUPEMENT (s'il s'agit d'un collectif)

Présentation de l'architecte mandataire

NOM PRÉNOM

N° SIRET

ADRESSE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE

E-MAIL

SITE INTERNET

Accompagné.e de

NOM PRÉNOM

PROFESSION

ADRESSE COMPLÈTE

TÉLÉPHONE

E-MAIL

SITE INTERNET